

Motion du 25 juin 2007 de Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Frédérique Perler-Isaaz, Salika Wenger, MM. Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Soutien immédiat à Radio Cité».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2007)

MOTION

Considérant:

- l'appel à l'aide pressant de Radio Cité en raison de ses difficultés financières;
- le rôle important que joue cette radio, qui est la première radio locale de Genève, créée par l'Eglise nationale protestante, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise catholique chrétienne;
- la transformation de Radio Cité, qui est devenue une radio largement ouverte, tournée vers les activités sociales et culturelles, tout en conservant des émissions consacrées à la spiritualité élargies à toutes les croyances;
- le statut de Radio Cité, qui est une radio associative de proximité, sans but lucratif;
- l'intégration de Radio Lac à une chaîne de radio stationnée à Lausanne qui a pour effet que Radio Cité est la seule radio strictement locale, généraliste et non commerciale à Genève;
- que sa disparition causerait un grave vide culturel dans notre canton;
- qu'il ressort que la situation des comptes de Radio Cité s'est dégradée à la suite du décès du directeur de cette radio, entraînant une forte diminution des donations à l'association provenant des relations du défunt et une augmentation des charges en raison de la professionnalisation d'une partie du personnel de la radio;
- que cette situation n'a été connue que récemment en raison d'un retard dans la reddition des comptes de l'exercice 2006;
- que les responsables de Radio Cité sont déterminés à obtenir des comptes équilibrés pour l'année prochaine et qu'ils ont déjà décidé de supprimer trois postes de travail tout en escomptant une augmentation dès 2008 des redevances versées par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) en vertu des nouvelles dispositions légales applicables aux radios locales;
- que Radio Cité a un besoin de trésorerie à court terme de 300 000 francs pour continuer son activité jusqu'à la fin de l'année;
- que Radio Cité a déjà obtenu un don de 40 000 francs de la part de l'Union romande des radios régionales pour payer les salaires du personnel dus pour le mois de juin;
- que Radio Cité s'est adressée au Conseil administratif pour solliciter une subvention unique de 150 000 francs à titre de contribution à son maintien jusqu'à son redressement programmé pour l'année 2008;
- que les soussignés considèrent que l'activité de Radio Cité mérite d'être soutenue au même titre que Léman bleu Télévision, qui a bénéficié, à ses débuts, de l'aide de la Ville de Genève;
- que cet appui financier est urgent afin d'éviter que Radio Cité cesse son activité et de lui permettre de proposer un plan de redressement qui devra être soumis à la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'accorder une subvention unique de 150 000 francs à Radio Cité si une rubrique comptable de la Ville de Genève le permet;
- d'attribuer ce montant à Radio Cité pour autant que le plan financier comporte des mesures garantissant la viabilité de ce média, que les comptes soient remis et d'autres sources de financement trouvées;
- de constituer un groupe d'experts pour suivre les mesures de redressement financier de Radio Cité, comme ce fut le cas pour la Maison des associations.